



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Olivier GALLANT.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Joseph SAMAMA pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/11/7- OBJET : Demande de fonds de concours dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2023 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n° dB.2023.057 du 7 septembre 2023 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2022 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à verser à ses communes membres des fonds de concours destinés au retour incitatif au prorata de leur contribution à la croissance fiscale de l'intercommunalité ;

Considérant que pour l'année 2023, le montant du fonds de concours réservé est de 490 412 € pour la commune de Saint-Cyr-l'École, calculé selon les modalités décidées par le Président de Versailles Grand Parc le 7 septembre 2023 ;

Considérant que le soutien financier de Versailles Grand Parc ne peut pas dépasser 50 % du coût hors taxe net de subvention de l'équipement ;

Considérant que les travaux de réfection des offices et les travaux de mises aux normes PMR des écoles Jaurès Jouannet ont été identifiés comme pouvant prétendre à cette aide financière ;

Considérant que le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 1 111 744,70 € HT, soit 1 334 093,64 € TTC et qu'il est possible de solliciter pour leur financement le soutien de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à hauteur de 490 412 €, soit un financement représentant 36,76% de leur coût hors taxe ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Sollicite à l'unanimité la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 490 412 € dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2023 pour financer les travaux de réfection des offices et les travaux de mises aux normes PMR des écoles Jaurès Jouannet ;

Article 2 : Précise que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 36,76% du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Financement de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		%
Réfection des offices Jaurès Jouannet	256 700,00	Fonds de concours VGP	490 412,00	36,76%
Mises aux normes PMR Jaurès Jouannet	855 044,70	Fonds propres	621 332,70	63,24%
Total	1 111 744,70		1 111 744,70	

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 20 NOV. 2023
et par publication en ligne le : 20 NOV. 2023

Saint-Cyr-l'École,
le : 20 NOV. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

